

## Annnonce de la nomination de nouveaux commissaires

Le ministre de la Justice, Monsieur Gord McIntosh, a nommé quatre Manitobains pour siéger à la Commission des droits de la personne du Manitoba. Il s'agit de Monsieur M. V. Naidu de Brandon, de Madame Sheena Rae Reed de Flin Flon, de Monsieur Elliot Leven de Winnipeg et de Madame Ajit Kaur Deol de West St. Paul. Les nouveaux commissaires ont tous assisté à leur première réunion du conseil le 10 avril.

Madame Ajit Kaur Deol affirme qu'au moment de fouler le sol canadien pour la première fois comme femme immigrante il y a trente-trois ans, elle portait déjà en elle la volonté de se mettre au travail et d'apporter sa contribution à la société canadienne. Elle est maintenant enseignante à la retraite mais continue néanmoins de participer aux activités de sa communauté.

Parmi ses multiples fonctions, Madame Deol est présidente du East Indian Support and Advocacy Group depuis 1993. Sa participation continue au sein d'organisations telles que le Macauliffe Institute of Sikh Studies de Toronto, la Punjab Foundation de Winnipeg, le Conseil national indo-canadien (section du Manitoba) et la Immigrant Women's Association of Manitoba témoigne de son dévouement et de son dynamisme.

L'éducation, le multiculturalisme, les services sociaux et la condition féminine sont des dossiers qui sont autant de forces motrices dans sa vie. Elle est convaincue que chacun a la responsabilité de faire sa part pour apporter, voire provoquer, des changements positifs au sein de la société.

Monsieur M. V. Naidu est chef du département de sciences politiques de l'Université de Brandon. Au cours des vingt-cinq dernières années, Monsieur Naidu a enseigné dans diverses universités au pays et dans le monde, de l'Université Carleton d'Ottawa à la University of South Pacific aux îles Fidji, en passant par la Jawaharlal Nehru University en Inde.

Lauréat de nombreuses distinctions dont le Certificat du mérite civique du gouvernement du Canada et la bourse d'études Fulbright, Monsieur Naidu est également président sortant de l'Association canadienne de recherche et d'éducation pour la paix et de l'Association canadienne des études asiatiques.

Il est un écrivain prolifique qui a publié de nombreux livres et articles de journaux sur des sujets allant des droits de la personne aux relations indo-pakistanaïses. Il a également



*suite à la page 2*

## Santé mentale : n'ajoutons pas l'insulte à l'incapacité

Par Janet Baldwin, présidente

La Semaine de la santé mentale, organisée par l'Association canadienne pour la santé mentale, sera célébrée du 6 au 12 mai. J'aimerais donc consacrer la chronique de ce numéro à une discussion portant sur la discrimination à l'égard des personnes ayant une incapacité mentale.

Le *Code des droits de la personne* interdit la discrimination fondée sur une incapacité physique ou mentale. En vertu du *Code*, les employeurs, propriétaires, prestataires de services et autres personnes sont tenues de prendre des « mesures d'adaptation raisonnables » pour répondre aux besoins spéciaux de particuliers ou de groupes de personnes ayant une incapacité. Toute affection ne constitue pas une « incapacité » au sens du *Code*. L'état physique et mental doit être de nature permanente ou relativement durable et entraver de façon significative la capacité de la personne atteinte à accomplir certaines des fonctions ou des activités essentielles de la vie, comme le travail.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de plaintes relatives à une incapacité mentale portées à l'attention de la Commission a augmenté de 82 p. 100. Lors d'une récente réunion, notre Conseil des Commissaires s'est penché sur plusieurs plaintes où il était question de déterminer si des employeurs avaient fait preuve de discrimination à l'égard d'employés atteints d'une incapacité entraînée par une dépression majeure. Dans certains de ces cas, il a été possible de démontrer que l'employeur n'avait pas été mis au courant de l'affection incapacitante de l'employé et de la nécessité de prendre des mesures d'adaptation à son égard. Les employeurs n'avaient pas fait de lien entre la baisse du rendement ou la hausse de l'absentéisme chez les employés et une condition mentale quelconque.

Parfois, ce sont précisément les symptômes que subit la personne atteinte de maladie mentale qui posent problème lorsqu'il s'agit d'informer l'employeur et d'autres personnes au sujet de l'incapacité en question et du besoin de prendre des mesures d'adaptation. La réticence qu'éprouve la personne atteinte à dévoiler sa maladie peut également y être pour beaucoup, étant donné que la stigmatisation effective des personnes atteintes d'incapacité mentale persiste jusqu'à nos jours.

Il nous faut enrayer ces stigmates et ces préjugés et combattre les stéréotypes qui pèsent sur les personnes atteintes d'incapacité mentale. Si nous ne le faisons pas, de nombreuses personnes atteintes ne seront pas en mesure d'affirmer pleinement leurs droits en tant qu'humains.

### Suite de la page 2

écrit des articles dans des revues universitaires et de nombreux chapitres dans des œuvres collectives. Monsieur Naidu, bien connu pour sa participation à la vie communautaire, est fondateur du West Manitoba Multicultural Council, de la Canada-India Friendship Association, du Citizens Committee for Medicare et de la Civic Affairs Association of Brandon.

Même au plus fort de l'hiver, ne vous étonnez pas de croiser Elliot Leven en train de faire une promenade et de profiter du plein air. Monsieur Leven, qui est né et a grandi dans le quartier multiculturel North End de Winnipeg, exerce la profession d'avocat et ses domaines de prédilection sont le droit du travail et de l'emploi, ainsi que le droit des Autochtones. Il est collaborateur au cabinet Myers Weinberg et il est également membre de l'Association canadienne des avocats du mouvement syndical.

Monsieur Leven est un membre actif des communautés gaie et juive de Winnipeg et il est coprésident de la sous-section de l'Association du Barreau du Manitoba qui s'occupe des questions relatives aux gais et aux lesbiennes. Il est également membre de longue date du Rainbow Resource Centre.



Ancien rédacteur en chef du Jewish Post, Monsieur Leven continue de participer activement à la vie de la communauté juive. Il est ancien président et membre à vie de Camp Massad, un centre sous forme d'internat offrant des cours d'immersion hébraïque aux enfants âgés de huit à quinze ans. Monsieur Leven est également un ancien membre du conseil d'administration du Winnipeg Jewish Community Council, de la Jewish Public Library et de la Jewish Historical Society.

En plus d'être un enthousiaste des activités de plein air, Monsieur Leven aime les romans de science-fiction et, à titre de détenteur de longue date d'un abonnement aux Blue Bombers de Winnipeg, il assiste chaque année aux matchs pour y encourager son équipe.

Madame Sheena Rae Reed est née et a grandi à Flin Flon. Elle nous confie qu'on la surnommait « pronie » pendant sa jeunesse, en raison de sa prédisposition aux accidents (accident-prone en anglais). Elle nous explique qu'elle s'est déjà cassé le bras et la

jambe, qu'elle s'est retrouvée avec des hameçons enfoncés dans la peau du visage et des mains, ainsi que sous les ongles, en plus d'avoir reçu de nombreux points de suture. Heureusement pour elle, cette tendance s'est estompée avec le temps.

Les parents de Madame Reed dirigeaient le Friendship Centre de Flin Flon où elle a habité un appartement entre la 7<sup>e</sup> année et le début de ses études universitaires. Après avoir obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université du Manitoba, fait deux ans de droit et tenté sa chance dans la gestion hôtelière, son amour des régions nordiques la motiva à revenir à Flin Flon. Une fois de retour, elle entama une carrière dans le domaine des services sociaux, dans lequel elle travaille d'ailleurs encore.

Un des passe-temps préférés de Madame Reed consiste à exercer la fonction d'entraîneuse de gymnastique pour filles. Elle a aussi été membre de Grands frères/Grandes sœurs et elle est présidente du conseil d'administration du Friendship Centre de Flin Flon. Elle est également la première vice-présidente de la Manitoba Association of Friendship Centres. Madame Reed prodigua des soins à domicile à son père atteint de la maladie d'Alzheimer pendant les cinq dernières années de sa vie. Bien que cette période ait été très éprouvante, elle dit que son père lui rendit la tâche plus facile en gardant son sens de l'humour.

Comme Elliot Leven, Madame Reed aime les activités de plein air à longueur d'année, sans pour autant cacher sa préférence pour l'été. Elle aime alors aller cueillir des bleuets ou se baigner dans les eaux des plages locales en compagnie de son chien Diamond.

Une réception a eu lieu le 18 avril 2002, après la fermeture des bureaux, à l'Assemblée législative, pour rendre hommage aux commissaires sortants, Diane Frith, Amarjit Arneja et Randall Smith. Ajoutons qu'au moment de l'annonce des nominations, une place demeurait libre au conseil d'administration.



Visitez notre site Web à l'adresse suivante : [www.gov.mb.ca/hrc](http://www.gov.mb.ca/hrc)

## Le harcèlement sexuel au travail

L'ex-employée d'un établissement de soins en résidence a eu gain de cause relativement à une plainte présentée contre son ancien employeur. Elle l'accusait notamment d'avoir négligé de mettre fin à du harcèlement sexuel perpétré à son endroit par un collègue de travail. Suite à une enquête menée par la Commission des droits de la personne du Manitoba, un arbitre indépendant a été désigné par le ministre de la Justice pour instruire la plainte.

Dans sa décision, l'arbitre, Monsieur Arnie Peltz, a établi que la prestataire de soins avait fait l'objet de harcèlement sexuel de la part d'un concierge et que la direction était au courant du problème. Il a également établi un rapport entre la mise à pied de Jeanette Budge et sa divulgation du harcèlement.

Lors de la lecture de sa décision, Monsieur Peltz a déclaré que « cette affaire illustre très bien le fait que le harcèlement sexuel, bien que condamné officiellement depuis des années, continue de gâcher la vie professionnelle d'un trop grand nombre de femmes ». [traduction libre] Il a félicité Madame Budge d'avoir défendu sa dignité ainsi que celle d'autres femmes travaillant dans ce même établissement.

Thorvaldson Care Homes Ltd. s'est vu signifier l'ordonnance de verser douze semaines de salaire ainsi que 4 000 dollars en dommages-intérêts généraux à Madame Budge en guise de compensation pour l'atteinte portée à sa dignité et à ses sentiments. Monsieur Peltz a également ordonné à l'établissement d'élaborer, d'adopter et de mettre en application dans les plus brefs délais une politique en matière de harcèlement conforme aux exigences de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

De plus, la Commission a obtenu une ordonnance de suivi puisque le concierge contrevenant est toujours employé par l'établissement. Cette ordonnance pourrait prendre fin une fois que le concierge aura quitté l'établissement pour de bon.

Thorvaldson Care Homes Ltd. a présenté une demande de révision judiciaire de la décision.

### Futurs ateliers

#### Atelier sur l'emploi

**Le 5 juin 2002, de 8 h 30 à 16 h 00**

**Adaptation aux besoins spéciaux sur le lieu de travail**

**Le 30 mai 2002, de 9 h 00 à 12 h 30**

**Renseignements : Commission des droits de la personne du Manitoba 945-3007**